

Assemblée des MRC de la Côte-Nord



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate.

Le fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est disponible en Côte-Nord

Havre-Saint-Pierre, le 31 août 2017 – À la suite de l'annonce par le gouvernement québécois des normes encadrant le FARR et d'un montant de l'ordre de 1 506 218\$, l'assemblée des MRC de la Côte-Nord est heureuse de lancer officiellement l'appel de projets s'y rattachant.

Le FARR est un nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT). Les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement orientés sur les priorités nord-côtières et ayant un rayonnement régional.

Le gouvernement définit le rayonnement régional comme suit : «tout projet a un rayonnement régional s'il a des retombées dans le territoire de plus d'une municipalité régionale de comté (MRC). Les projets locaux réalisés dans plusieurs MRC qui contribuent à l'atteinte d'une même priorité régionale, sont aussi admis. Dans ce cas, c'est la somme des projets, et non chacun des projets pris individuellement, qui aura un rayonnement régional. »

Nous vous rappelons que les 8 priorités régionales établies par les élus sont les suivantes :

- 1- Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- 2- Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- 3- Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- 4- Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- 5- Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
- 6- Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés.
- 7- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- 8- Agir en synergie.

Un délai excessivement restreint conditionne le premier échéancier afin de répondre à la contrainte gouvernementale de déboursier l'enveloppe avant le 31 mars 2018. Considérant que des sommes récurrentes sont disponibles pour les 4 prochaines années, les intéressés contraints par ces délais pourront déposer leurs projets dans les appels de propositions subséquents.

Premier calendrier de dépôt des projets : Les formulaires devront être déposés à la direction régionale du MAMOT d'ici le 29 septembre 2017 pour le premier appel de projets et pour le second, le 30 novembre 2017.

Les documents nécessaires sont disponibles sur les sites web du MAMOT et des MRC de la Côte-Nord. Vous pouvez aussi vous procurer des formats « papier » dans ces institutions.

Le lien suivant permet d'obtenir les documents et l'information sur le programme :

<http://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme/>

Pour de plus amples renseignements sur le programme, communiquez avec la direction régionale du MAMOT 418-295-4241 (courriel : Dr.CoteNord @mamot.gouv.qc.ca).

-30-

Information sur le communiqué:
Luc Noël,
Président de l'assemblée des
MRC de la Côte-Nord
(418) 538-6099

Source :
Nathalie de Grandpré, directrice générale
MRC de Minganie
(418) 538-2732, poste 1211

Information sur le programme :
MAMOT Côte-Nord
Direction régionale de la Côte-Nord
418-295-4241